

# LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FAlkirk 1139

VOLUME XXII — No 17

1

JANVIER 1939

## Syndicalisme patronal

Nous assistons à la faillite du régime de l'individualisme et de la libre concurrence. Régime qui a produit deux camps opposés entre employeurs et ouvriers, qui les a groupés séparément en organismes de lutte. Lutte entre employeurs et ouvriers, lutte au sein de chaque camp. Faux organismes dont c'est bientôt la fin également.

### FAUX ORGANISMES

Jusqu'à la présente crise mondiale, qui dure depuis huit ans, on luttait, chez les employeurs, pour la suprématie économique, chez les ouvriers, pour la domination du Capital. Associations patronales et syndicats ouvriers ignoraient, de façon générale, les intérêts mutuels qui les liaient dans la même industrie, n'étaient préoccupés par aucune considération d'intérêt public. Les employeurs, encore plus que les travailleurs, fermaient inconsciemment ou dédaigneusement les yeux sous ce double rapport. Cette myopie chez les ouvriers était attribuable, en partie, à un certain instinct de classe. Cependant c'était surtout parce qu'ils étaient tenus dans l'ignorance, manque de confiance de la part des employeurs, que les ouvriers organisés perdaient le point de vue d'ensemble de leur industrie propre et celui de l'intérêt public. D'autre part, c'était l'égoïsme patronal, individuel ou collectif, aiguë par la concurrence effrénée qui faisait échapper aux employeurs le même double point de vue d'ensemble et, en plus, les faisait envisager les travailleurs à leur emploi que sous l'angle de l'organisation technique de leur industrie: profit et accumulation de capital étant leur seul but.

Mais la crise mondiale, marquée par le triomphe des forts sans scrupules, l'anarchie économique sans nom et la vaste injustice sociale qui en résulte, a commencé de dessiller les yeux des patrons les plus droits et les plus intelligents. Ils voient bien maintenant que le déséquilibre industriel et le désordre social dont ils sont eux-mêmes les victimes découlent du régime inhumain et antisocial d'un siècle et demi de matérialisme, d'individualisme à courte vue et de concurrence illimitée — qui s'est anéantie elle-même!

### COMMENT RESTAURER ORDRE ET JUSTICE

Comment restaurer ordre et justice dans l'industrie et dans la vie économique en général? Par une conception plus humaine et, à la fois, chrétienne, des fonctions et buts de l'industrie, à savoir que l'industrie est faite pour l'homme et non l'homme pour l'industrie; qu'employeurs et travailleurs sont des collaborateurs égaux dans la production; que les seconds comme les premiers ont droit à un partage équitable des fruits de cette production. Par une conception qui admet que la détermination du salaire ne doit pas être exclusivement en fonction du prix du marché des produits, mais aussi en fonction du coût de la vie et de la prospérité de l'industrie; qu'il ne doit pas être seulement le jouet de l'offre et de la demande mais conditionné, surtout, par la justice et les lois de la morale sociale. Voilà deux plans de valeur différente qu'il s'agit de faire coïncider. Réussir cette conciliation, c'est assurer au travailleur sa juste part, comme producteur et comme consommateur, c'est aussi donner à son salaire son plein pouvoir d'achat.

Plus nombreux chaque jour sont les employeurs qui comprennent l'urgence de tendre vers ce double but pour sortir l'industrie du chaos actuel et, après, pour la maintenir dans un état de prospérité normale. Le moyen? c'est la collaboration permanente entre le Capital et le Travail. C'est par la collaboration sur tous les points où patrons et ouvriers ont des intérêts solidaires pour assurer le bien commun de leur profession sans négliger l'intérêt général de la société. Rien de mieux que cette collaboration pour amener aussi employeurs et ouvriers à avoir une plus juste idée de leurs problèmes respectifs!

### ORGANISMES ET COLLABORATION

Mais sous quelle forme doit s'exercer cette collaboration? Par le développement du syndicalisme professionnel autant chez les patrons que chez les ouvriers. "Dans les industries où coexistent de fortes organisations patronales et ouvrières", disait, récemment, M. B. Purvis, président des *Canadian Industries Limited*, "là se trouve déjà le moyen (*machinery*) par lequel peuvent se régler des questions vitales comme celle du salaire". Et il ajoutait: "La où les organisations ouvrières et les associations patronales sont trop faibles ou n'existent pas du tout, il faut résoudre ce problème en suscitant des rencontres". Puis M. B. Purvis concluait: "Il est devenu nécessaire au Canada de faire, dans chaque industrie, un effort consciencieux pour parvenir à une meilleure connaissance mutuelle de nos besoins propres, et je crois que c'est à la direction (*management*) de l'industrie qu'incombe, en premier, la responsabilité de cet effort".

Certes, si les employeurs voulaient prendre cette attitude de confiance envers les ouvriers, ceux-ci corrigeraient certaines notions erronées qu'ils ont sur la marche de leurs industries et il deviendrait possible d'étudier avec eux sous "l'angle scientifique l'équilibre des prix en conformité au meilleur intérêt de la société" (F.-A. Angers, *l'Action nationale*, décembre 1938). Et ce faisant, les justes intérêts des patrons et ouvriers dans une profession donnée ne seront pas sacrifiés. Car, "comme il arrive de plus en plus dans le salariat, la justice ne peut être observée par chacun que si tous s'accordent à la pratiquer ensemble".

### ECLOSION DES SYNDICATS PATRONAUX

Pie XI indique clairement par là, dans *Quadragesimo Anno*, que

(suite à la page 2)

## Une année corporative

Par le R. P. Archambault, S.J.

C'est la période des souhaits. Aux lecteurs de *L'Ordre Nouveau*, aux amis de l'Ecole Sociale Populaire et des Semaines sociales, à tous ceux qui s'intéressent au mouvement de restauration de la société, centré sur la pensée pontificale, que souhaiterions-nous?

Je n'hésite pas un instant. Et aux vœux traditionnels de bonne et heureuse année qu'ils ont déjà tous reçus, j'ajoute, de toute mon âme: Une année corporative!

Qu'est-ce à dire?

Une année corporative, ce sera d'abord une année de doctrine corporative.

L'idée, dans ce domaine, importe extrêmement. Faute de principes clairs et fermes, les partisans les plus zélés du corporatisme peuvent nuire à sa cause plus encore qu'ils ne l'aideront.

Sans doute, ici comme ailleurs, il est des modalités d'application, des formes de structure, qui varieront nécessairement suivant les pays. Mais au-dessus de ces adaptations diverses, prévues et admises, domine la doctrine, immuable. Elle comprend quelques notions générales, quelques principes essentiels. Nous diviser sur ces points ou leur accorder peu d'importance, ce serait une erreur regrettable. Il importe que toutes les bonnes volontés, conquises par l'idée corporative, se rallient autour de ces notions, dégagées de tout l'accessoire qui souvent les enveloppe, qu'elles y adhèrent, qu'elles s'en pénètrent, qu'elles les propagent.

Ce fut le premier travail du groupe fondé l'automne dernier. D'aucuns ont trouvé lentes ses opérations initiales. La sagesse exigeait qu'il en fût ainsi. Les hommes qui se sont alors réunis ne pensaient pas tous de la même manière. Ils venaient de milieux professionnels divers, voire de classes différentes. Des juristes voisinaient avec des instituteurs, des industriels avec des ouvriers. Leurs réunions hebdomadaires connurent d'assez vifs débats. Elles se terminaient toujours par une formule nette et pleine, péniblement élaborée parfois, mais qui les mettait tous d'accord. La discussion avait fait la lumière dans des esprits droits. A la déclaration qu'ils viennent de publier, longuement discutée et mûrie, devaient se rallier tous ceux qui, s'inspirant de la pensée pontificale, désirent l'établissement de l'organisation corporative au Canada. Elle ne touche qu'à des points essentiels, mais elle n'en laisse aucun, croyons-nous, de côté. (1).

Etudier, en groupe si possible, cette déclaration; s'assimiler chacun de ses articles; s'en faire les propagandistes; telle est la première tâche que nous souhaitons voir accomplir par nos amis. S'ils répondent à nos désirs, nous aurons vraiment une année de doctrine corporative.

(1) On peut obtenir cette déclaration, publiée sur un feuillet de quatre pages, en faisant la demande, accompagnée d'un timbre de deux sous, au secrétariat de l'Action corporative, 1961, rue Rachel est, Montréal.

(Suite à la page 2)

## Chronique syndicale

### LES OUVRIERS DE LA FOURRURE

L'année 1938 vient de finir, emportant avec elle le souvenir de nos échecs, de nos tribulations et de nos succès. Pour nous de l'union nationale de la fourrure, malgré les petites misères, les obstacles, nous pouvons dire avec satisfaction qu'au cours de cette année 1938, nous avons remporté une éclatante victoire qui nous justifie d'espérer pour l'avenir de plus grands succès encore, à condition de persévérer dans nos efforts.

Dormir sur nos lauriers serait nous exposer à perdre ce que nous avons gagné. N'oublions pas les profonds changements qui se sont produits dans notre industrie; il ne faut pas oublier non plus que la lutte entreprise par notre jeune union, il y a à peine dix mois, ne fait que commencer.

Il est absolument nécessaire que tous les ouvriers qui ont compris la valeur de notre cause et les raisons qui nous ont fait abandonner l'organisation neutre qu'est l'Internationale continuent à nous accorder leur confiance et leur support; c'est leur intérêt.

En quelques mois seulement, nous avons remporté un incontestable succès qui a dépassé nos espérances et qui a fait rager ceux qui, dès le début, nous vouaient au plus lamentable fiasco.

En effet grâce à notre contrat, nos membres, et aussi ceux de l'Internationale qui travaillent dans le détail, ont reçu des salaires comme on n'en avait pas vu depuis dix ans. Nos plus irréductibles adversaires, qui seront peut-être bientôt nos amis, ont été forcés de reconnaître malgré eux les améliorations certaines qui ont prévalu dans notre industrie cette année.

Les cancan, les mensonges, les calomnies, l'ignorance, les propos de mauvaise foi, les arguments boiteux, tout s'est brisé devant la réalité des faits. Les plus hostiles à notre organisation furent forcés d'admettre que notre contrat était fort avantageux pour tous les ouvriers du détail.

Ceux qui, par exemple, l'an dernier, gagnaient \$28.00 par semaine et qui reçurent cette année un minimum de \$35.00 ont dû se rendre à l'évidence et reconnaître que l'Union nationale leur avait obtenu \$7.00 de plus. C'est quelque chose. Le Comité paritaire, qui a soin de faire respecter notre convention collective, nous apprend aussi que du 15 octobre au 1er janvier \$2,500 furent distribués aux ouvriers pour arrérages de salaires. C'est encore quelque chose.

Nous n'avons pas la prétention de considérer notre contrat collectif comme une perfection. Quoique les salaires soient ce qu'il y a de plus important au premier abord, il est susceptible d'être amélioré, car il y a une foule d'autres items qui méritent d'être étudiés sérieusement; et nous comptons sur nos membres les plus dévoués pour nous aider à résoudre ces problèmes et aussi à vaincre les difficultés, les obstacles sans nombre que les partisans fanatiques de l'union rivale à contrôle juif ne manqueront pas de nous mettre dans les jambes chaque fois qu'ils en auront l'occasion.

Ceux qui ont travaillé à fonder notre union nationale n'avaient qu'un but: en premier lieu, soustraire nos ouvriers à l'influence des unions neutres, organismes jugés dangereux par nos autorités religieuses; 2.—faire prévaloir l'esprit national chez les ouvriers, prouver que les "Canayens" ne sont pas des imbéciles, et que nous pouvons fort bien nous dispenser des agitateurs judéo-américains qui vivent comme des pachas aux dépens des naïfs, pour administrer les affaires de notre métier, que nous connaissons tout aussi bien que n'importe quel étranger; et ce, sous la sage direction des Syndicats Catholiques, qui s'inspirent de *Rerum Novarum* et non pas du *Capital* de Karl Marx.

C'est dans ces dispositions et animés par un idéal conforme à notre foi que nous avons travaillé en 1938; c'est avec les mêmes principes que nous continuerons la lutte en 1939, dans l'espérance de rallier à notre cause toutes les bonnes volontés.

## Magnifique ralliement ouvrier à Saint-Jérôme

St-Jérôme, le 10 décembre. — Notre grande salle paroissiale était remplie à pleine capacité, pour entendre les distingués orateurs qui devaient y porter la parole. Cette première assemblée publique sous les auspices des Syndicats Catholiques à St-Jérôme, est certainement un important succès et une réponse franche à l'appel chaleureux de l'apôtre des ouvriers jérômiens, l'inépuisable curé Emile Dubois.

Le premier orateur fut M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général pour les Syndicats catholiques du diocèse, qui s'est dit heureux de venir à St-Jérôme, et rencontrer sur la même estrade les autorités civiles et reli-

gieuses coopérant ensemble harmonieusement pour le succès du syndicalisme catholique.

Vint ensuite M. Philippe Girard, organisateur général, que les ouvriers de St-Jérôme applaudirent chaleureusement. Il exposa clairement le rôle de l'Etat et de l'Eglise, les devoirs des patrons et des ouvriers. Les patrons, dit-il, seraient les premiers à bénéficier de la coopération qu'ils apporteraient à leurs employés, en passant des conventions collectives puisque, de ce fait, ils élimineraient toute concurrence dans leurs industries.

(Suite à la page 2)

Magnifique ralliement ouvrier à Saint-Jérôme

Par Marcel LALOIRE

(suite de la 1ère page)

M. Herman Barrette, député, offrit son plus sincère dévouement à la cause ouvrière catholique. "Nous, législateurs, dit-il, sommes heureux lorsque nous voyons patrons et ouvriers s'entendre pour passer des conventions collectives de travail, car un gouvernement a toujours un terrain très vaste où il doit intervenir pour fixer des salaires. Toutefois, je vous informe qu'un bill spécial est prêt à être présenté au début de la prochaine session, transférant Saint-Jérôme de la zone trois à la zone deux, ce qui aura pour effet d'augmenter les salaires de la juridiction concernée. Je suis très heureux d'avoir vu se fonder chez nous une organisation professionnelle dont les règlements défendent strictement de faire de la politique. Je suis fier de pouvoir dire à M. le curé que je lui offre tout mon concours pour le retour à la morale et l'application du remède au mal. Parmi les remerciements que notre gouvernement a voulu apporter, mentionnons les bills 19 et 20 et la loi des salaires raisonnables. J'admettrais avec vous que ces lois ne sont pas parfaites, non, mais elles ont contribué à faire germer dans le cerveau de nos ouvriers l'idée de s'organiser. Nous admettrons aussi qu'une faible minorité aurait pu être quelque peu désavantagée par ces lois, mais comme le blessé

que le malade en souffrant, elle doit souffrir une douleur passagère pour s'assurer une guérison complète. L'orateur termine en invitant les patrons à coopérer avec leurs employés pour que, par une convention collective passée entre eux, ils puissent éliminer une concurrence déloyale et invite aussi les employés à continuer leur coopération à l'administration générale en y apportant de l'honnêteté et du bon esprit.

Son Honneur le maire Alfred Cherrier, de Saint-Jérôme, orateur suivant, appuya entièrement l'attitude du député de Terrebonne et invita la population à continuer ses revendications sur un terrain de paix et d'harmonie.

Pour clore l'assemblée, M. l'abbé Emile Dubois, curé, adressa à son auditoire un magistral discours dans lequel il exposa d'une manière bien claire et bien précise le rôle du prêtre dans toute l'organisation. Il démontra d'une façon habile comment on est victime de l'individualisme ou de l'école sociale communiste. Il démontra aussi tout le profit qu'on peut tirer de l'école sociale catholique. Il exprima sa satisfaction et sa joie de voir les autorités civiles lui offrir toute la coopération dont il aurait besoin pour compléter l'ouvrage qu'il a commencé.

Syndicalisme patronal

(suite de la 1ère page)

ce n'est que par des institutions patronales et ouvrières traitant ensemble que pourra être pratiquée la justice sociale due à leurs membres réciproquement. Evidemment, c'est la convention collective de travail qui produit ce résultat. Réjouissons-nous enfin du développement que celle-ci commence à prendre dans notre province. Signe que l'organisation patronale se déclenche également. Malheureusement, la très grande majorité des employeurs redoutent encore les conventions collectives tellement l'individualisme et l'esprit de domination les étroit encore. Mais ils ont immensément tort, particulièrement en notre province, où ils pourraient, dans la plupart des industries, transiger avec des organismes ouvriers pondérés prêts à collaborer loyalement et honnêtement. Toutefois, dans la petite, la moyenne et la grande industrie, des conversions importantes s'opèrent. Nous commençons à compter sur nos dix doigts les syndicats de patrons qui ont signé des conventions collectives locales ou régionales dans quelques industries.

Puisse leur exemple être bientôt suivi par beaucoup d'autres. Se grouper en syndicats et en fédérations de syndicats patronaux pour transiger avec les syndicats ouvriers ou leurs fédérations au sein de chaque industrie est infiniment mieux pour restaurer l'ordre social et promouvoir la justice sociale que d'avoir à passer sous les fourches caudines de l'Office des salaires raisonnables.

Du reste, le droit à l'association professionnelle, les employeurs n'ont pas, comme les travailleurs, à se le faire reconnaître par les lois: ils en usent et certains en abusent depuis longtemps. Ils n'ont, en beaucoup de cas, qu'à ajouter un caractère social au caractère économique de leurs associations et un grand progrès sera réalisé des deux côtés de la barricade sociale. Rien ne devrait empêcher encore que ces syndicats patronaux soient, de façon générale, chrétiens ou nettement catholiques partout où les circonstances, dans le Québec, le justifient. Car l'effort de rénovation chrétienne dans l'industrie ne doit pas être le seul partage des syndicats ouvriers catholiques.

Alfred CHARPENTIER,  
Président C. T. C. C.

Une année corporative

Par le R. P. ARCHAMBAULT, S.J.

(suite de la 1ère page)

Mais la doctrine ne suffit pas. Année corporative veut dire aussi année de réalisations corporatives.

Il ne faut pas, évidemment, aller trop vite. Bâtit sur des à-peu-près, des confusions, des équivoques, c'est bâtir sur un sable mouvant. L'édifice ne tiendra pas. Il exige le roc d'une doctrine sûre. Mais cette doctrine, plusieurs la possèdent actuellement. Entre autres, des hommes, dont les professions jouissent déjà d'organismes qui rendent assez facile leur transformation corporative.

Notre groupe de Montréal est en relation avec quelques-uns de ces hommes. Il leur demande, à eux et à ceux qui se trouvent dans une situation identique, un effort immédiat et décisif. L'insistance avec laquelle le Pape recommande la corporative en dit long sur sa valeur, sur les bienfaits qu'elle nous apportera. Mais combien restent sceptiques,

défiants, hostiles même. Seules des réalisations les convaincront.

L'oeuvre, d'ailleurs, presse. Il faut trouver au plus tôt un moyen efficace de ramener la justice et la charité dans les relations sociales. Autrement, affirme Pie XI, nous ne réussirons pas à éviter la révolution menaçante. Or ce moyen unique, d'après le témoignage du même Pontife, c'est la corporative.

Ajoutons que d'autres réformes, d'aspect peut-être plus séduisant, sollicitent à l'heure présente les bonnes volontés. Opposons-leur, si nous voulons garder à la nôtre sa primauté, l'argument des faits.

L'année 1939 ne devrait donc pas se passer sans que quelques professions, favorisées par une législation dont s'occupent actuellement nos juristes, se corporatisent. Un premier pas sera la création de syndicats patronaux. La prochaine Semaine syndicale

— du 22 au 29 janvier — va s'y employer.

Mais une année corporative implique un troisième et dernier élément: l'esprit corporatif. Cet esprit absent, vains seront tous nos efforts. Nous aurons construit un édifice tout en façade, un corps sans âme.

Cet élément, plusieurs l'ignorent. D'où leurs jugements pessimistes. Qui empêchera, disent-ils, les corporations de verser dans un chauvinisme professionnel, de ne s'occuper que de leurs intérêts, de rejeter les prescriptions embarrassantes de la justice et de la charité? L'Etat? Mais par quel prodige inconnu pourra-t-il faire mieux qu'aujourd'hui? Vous voyez bien, concluent-ils triphalement, que votre remède n'en est pas un. Pardon, messieurs, vous oubliez une chose essentielle: que l'organisation corporative est fondée sur la collaboration, qu'elle doit posséder une âme et une morale, que ses chefs auront mission de la maintenir dans ses cadres spirituels.

Aussi faut-il, dès maintenant, faire l'éducation des futurs corporatistes. Cette éducation sociale s'impose dans toutes nos écoles, petites et grandes. Elle devrait se donner aussi dans les patronages, les syndicats, les groupements professionnels.

Surtout il faudra préparer et choisir de vrais chefs. Des hommes droits, probes, justes, intelligents, désintéressés, énergiques, charitables. Chaque profession en compte déjà quelques-uns. Ils sont restés presque tous jusqu'ici à l'écart. Qu'auraient-ils pu faire au premier rang, dans l'anarchie des idées et la cohue des ambitions? La discipline corporative leur permettra d'exercer leur influence rénovante. Qu'ils sortent de la foule, appelés par leurs pairs à les guider. L'ère des corporations c'est l'ère des consciences et des compétences. Le règne des faiseurs et des arrivistes sera clos.

Année corporative, année de doctrine, de réalisations, d'esprit corporatifs. Que souhaiter de mieux à notre pays, en cette période de tension sociale et nationale, qu'une telle année? Elle apaisera les querelles, redressera les torts, fera régner la justice et la charité.

L'ORDRE NOUVEAU

Le communisme, c'est la guerre

Les bolchéviks se chargent eux-mêmes d'enlever aux pacifistes internationaux toute illusion à cet égard.

La propagande bolcheviste mensongère accréditée dans le monde entier l'idée que le communisme est essentiellement pacifique. Non seulement les masses, mais des hommes d'Etat distingués de l'Europe et de l'Amérique se sont laissés prendre à ce piège. L'on voit même des anticommunistes convaincus déclarer devoir reconnaître cette seule qualité au bolchevisme, celle de vouloir sincèrement la paix et d'avoir mis la guerre hors la loi définitivement.

Ainsi l'hypocrisie du soi-disant pacifisme communisme a été jusqu'ici difficile à démasquer. C'est pourquoi l'article intitulé: "Les guerres justes et les guerres injustes", qui vient de paraître dans l'"Etoile Rouge", (organe officiel du Ministère de la guerre soviétique), est d'une importance capitale. Il mettra un terme, espérons-le, aux illusions des pacifistes sincères, en ce qui concerne l'attitude de l'URSS à l'égard des problèmes de la paix.

Citons un passage: "Le drapeau de la paix est définitivement devenu un torchon entre les mains des cireurs de boîtes du fascisme... L'armée rouge est l'armée de la défense active. En cas de guerre, elle ne restera pas une heure sur son territoire.

(Suite à la page 5)

**J. S. VAILLEE**  
DIRECTEUR  
DE  
FUNÉRAILLES

6821, St-Hubert, Montréal      CAJumet 0301  
SERVICE D'AMBULANCE

Prêts aux particuliers

Banque d'escompte, la Banque Canadienne Nationale fait surtout des avances au commerce. Mais elle accueille avec la même cordialité les non-commerçants, quelque profession ou métier qu'ils exercent.

Le gérant de succursale étudie toujours avec sympathie les demandes d'emprunt qui lui sont faites par des particuliers honorables et solvables. Adressez-vous à lui avec confiance, même si votre proposition n'a pas un caractère commercial.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$146,000,000  
537 bureaux au Canada  
66 succursales à Montréal

Plateau 5151

ACHETER CHEZ  
**DUPUIS**  
C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

**Dupuis Frères**

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe.

Tannerie : 4900, rue Iberville

**Daoust, Lalonde & Cie, Ltée**

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES  
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :  
939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

CHerrier 1300

**I. NANTEL**

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS  
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny — Montréal

# Eucharistie et Syndicalisme

par Alfred CHARPENTIER, président de la C. T. C. C.

Qu'y a-t-il de commun entre l'Eucharistie et le Syndicalisme? Rien, évidemment, avec le syndicalisme neutre, beaucoup, au contraire, avec le syndicalisme catholique. Les adeptes de ce dernier s'en rendent-ils compte? Y gagneraient-ils d'être plus éclairés sur les vertus sociales de l'Eucharistie? Comment le syndicalisme catholique remplira-t-il vraiment toute sa mission?

Le "but propre" du syndicat ouvrier catholique est bien l'amélioration des conditions de vie temporelle de ses membres. Ainsi le déclare Léon XIII lui-même dans son immortelle encyclique *Rezum Novarum*.

Cependant le syndicat catholique ne peut pas, comme le syndicat neutre, se contenter de procurer "l'abondance matérielle" à ses membres et les laisser dans la "disette d'aliments spirituels mettant en péril le salut de leur âme". C'est précisément ce danger que le grand Pape des ouvriers a voulu épargner aux catholiques en les exhortant à s'organiser en syndicats catholiques; aussi à ces derniers assignait-il de "viser avant tout à l'objet principal qui est le perfectionnement moral et religieux" de leurs membres. Comment? En "portant l'ouvrier au culte de Dieu", en "excitant en lui l'esprit de piété", en lui "apprenant à respecter et à aimer l'Eglise" et, mieux encore, à fréquenter ses sacrements...

Avouons, pour être justes, que le syndicalisme catholique, depuis une vingtaine d'années, a déjà fait beaucoup de bien auprès des classes ouvrières sous le double rapport matériel et moral.

D'abord, l'ouvrier d'esprit neutre ou ignorant simplement les règles de la morale catholique en matière économique est un candidat au perfectionnement moral dès qu'il joint les rangs d'un syndicat catholique et, dans la mesure qu'il y persévère, se ressent de plus en plus de ce perfectionnement moral, du moins au point de vue de la doctrine de l'Eglise dans le domaine économique-social, parce que c'est la doctrine même que postule le syndicalisme catholique. Un certain perfectionnement religieux s'est aussi produit parmi l'élite de ce mouvement, grâce à la double habitude de la retraite fermée et de la communion fréquente que nombre de syndicats ont introduite en leur sein. Somme toute, l'on ne peut nier au mouvement syndical catholique d'avoir développé davantage le culte de Dieu dans la masse de ses adhérents et de les y avoir inclinés à plus de respect et à plus d'amour envers l'Eglise.

Mais le véritable esprit de piété, la vraie ferveur chrétienne laisse encore trop à désirer. Un trop grand nombre de syndiqués catholiques ne savent pas encore où puiser cet esprit, où contracter cette ferveur. Beaucoup, comme un grand nombre d'autres catholiques, ont entendu dire bien des fois, du haut de la chaire, que, de tous les sacrements, c'est l'Eucharistie qui donne le plus de forces surnaturelles et, par conséquent, le plus de ferveur; mais trop peu le savent par expérience. C'est-à-dire que, ne vivant pas habituellement de la vie eucharistique par la communion fréquente, ils en ignorent les précieux effets spirituels, l'accroissement de force morale dont ils bénéficient pour pratiquer la vertu. Comme trop de catholiques, ils oublient, en plus, que le perfectionnement moral de leur vie individuelle influe sur leur entourage immédiat et, indirectement, sur la société.

Evidemment le syndicalisme catholique se doit de travailler à rénover les mœurs chrétiennes dans l'industrie; mais son action rénovatrice sera d'autant plus efficace que plus grand sera le nombre de fervents chrétiens parmi ses membres. Indéniables sont les responsabilités actuelles et futures des syndicats catholiques dans leur oeuvre de rénovation sociale. Aussi bien, disait Léon XIII (*Rezum Novatum*), ceux qui les composent doivent "entrer dans la voie où leurs pères et leurs ancêtres trouvèrent leur salut et celui des peuples". Qu'ils soient "diligents, laborieux, pacifiques", qu'ils soient "justes, charitables", "mettant l'équité avant le gain, et préférant à tout la religion du devoir" (*Rezum Novatum*).

Conséquemment, pour s'efforcer de suivre de plus en plus cette voie de perfectionnement moral et religieux, cette voie de salut social, que doit donc faire le nombre croissant des syndiqués catholiques? Ils doivent, sans faillir au devoir, revendiquer leurs droits légitimes, devenir des chrétiens de plus en plus exemplaires, ce qui est impossible sans posséder en soi la grâce chrétienne. Et comment l'obtenir, la conserver, l'augmenter? Par les moyens que la religion met à notre disposition: la réception fréquente des sacrements, surtout de l'Eucharistie, oui, surtout de l'Eucharistie, qui est "une communion sacrée au Maître d'Amour". "Charité et justice, bienveillance et miséricorde, équité et support, humilité et pardon, coopération des esprits et des coeurs avant la coopération des efforts et des moyens: l'Eucharistie inspire et nourrit tous ces sentiments". Après avoir ainsi décrit, en partie, l'action de l'Eucharistie dans les âmes de communiants au Congrès eucharistique national de Québec, Son Eminence le cardinal Villeneuve avait bien raison de dire que l'Eucharistie est "un dogme éminemment social".

Plus les syndiqués catholiques généraliseront parmi eux la pratique de ces vertus, plus sera assurée le développement harmonieux interne et la pénétration dans tous les milieux industriels du mouvement syndical catholique; également plus assurée sa saine et grandissante influence rénovatrice dans la société en général.

C'est, en définitive, par une vie chrétienne plus parfaite puisée à la source divine de l'Eucharistie que les syndiqués catholiques pourront remplir pleinement la "mission très noble et très ardue" que leur assigne l'Eglise.

(Extrait du *Messenger du T. S. Sacrement*)

## Chez les plâtriers de Montréal

Vendredi, le 30 décembre dernier, l'Association des plâtriers de Montréal procédait à l'élection de ses directeurs pour l'année 1939. Voici les noms de ceux qui furent élus pour les différentes charges.

Président actif: Jean Dumulon; 1er vice-président: Zéno-philie Jobin; 2ème vice-président Adolphe Normand; secrétaire-archiviste: Alphonse Garand; secrétaire-financier et correspondant: J.-Modeste Chalut, neuvième terme; sergent-d'armes: Amédée Coulombe. D'après une

coutume établie, le président sortant de charge devient automatiquement le président honoraire. Le confrère Lucien Beauchemin occupera donc cette charge durant le présent terme 1939.

Furent élus membres du comité: Jean-Dumulon, Alcide Petit-Clerc, Zéno-philie Jobin, Alphonse Garand, Adolphe Normand, Edouard Lamoureux et J. Modeste Chalut.

Délégués au conseil central: J.-M. Chalut, H. Chartrand, E. Lamoureux, A. Garand, délégués au conseil de construction: J. Gagné, H. Chartrand, J.-M. Chalut. Le confrère J.-A. Gagné qui avait été nommé agent d'affaires au

mois d'octobre dernier, reste en fonction jusqu'à nouvel ordre.

Nous avions le plaisir d'avoir avec nous M. Philippe Girard, organisateur général des syndicats catholiques et nationaux et président du conseil central, qui accepta de bonne grâce de présider à nos élections. N'ayant aucunement l'intention de blesser sa modestie, nous pouvons assurer avec sincérité que M. Girard sut s'acquitter de cette tâche délicate avec toute la maîtrise et le tact que nous lui connaissons et dont lui seul a le secret. Il présida aussi à l'assermentation et à l'installation des nouveaux élus, et chaque officier prit sa place assignée. M. Girard, dans des mots bien sentis, remercia l'assistance, qui était très nombreuse. Il demanda que chacun apporte sa coopération au syndicat en suivant assidûment les assemblées et en prenant une part active aux délibérations. Car, dit-il, comment voulez-vous être en mesure de réfuter les objections que l'on rencontre tous les jours, si vous-mêmes n'êtes pas en mesure de répondre avec assurance quand l'occasion se présente? Et elle se présente très souvent cette occasion. M. Girard nous parla aussi de beaucoup d'autres choses qui sont dans l'intérêt de notre métier; mais l'espace étant restreint, je m'appliquai à demander avec instance à ceux qui écoutaient avec autant d'attention M. Girard et qui l'interrompaient par leurs applaudissements répétés, de lui prouver qu'il a été compris, en mettant en pratique les conseils qu'il nous a donnés et en lui prouvant par des actes, que lorsqu'il est venu chez les plâtriers et qu'il nous a parlé de syndicalisme catholique, il n'a pas prêché dans le désert. L'association des plâtriers de Montréal remercie M. Girard et souhaite de le revoir plus souvent.

Que nous reste-t-il à faire? D'abord en s'efforçant d'attirer les membres, en tenant des assemblées aussi intéressantes que possible; surtout en évitant les discussions inutiles; choses qui arrivent trop souvent malheureusement dans nos syndicats; on tient les membres tard dans la veillée en s'attardant à des choses futiles, et ceux qui doivent travailler le lendemain partent bien souvent fatigués et je dirais écoeurés et ne reviennent plus. Il sera du devoir des officiers d'essayer de combler cette lacune. Quant aux membres, ils devront s'efforcer de collaborer avec les officiers qu'ils ont choisis librement et les seconder dans leur tâche, donnant leurs opinions, discutant avec modération toutes questions qui viendront devant l'assemblée, sans cependant y mettre de l'obstruction: chose toujours néfaste dans une assemblée délibérante. Il serait à souhaiter qu'au début de l'année 1939, chacun y mette de la bonne volonté et fasse en sorte que l'année qui commence nous soit prospère et que notre syndicat redevienne ce qu'il a été déjà, un beau syndicat. C'est le voeu que formule l'Association des plâtriers de Montréal à tous ses membres et à tous les plâtriers en général, en souhaitant à tous une bonne et heureuse année ainsi qu'à leurs familles.

J.-M. CHALUT, sec.-correspondant.

## Ordonnances et conventions de la province de Québec

L'hon. M. William Tremblay, ministre du Travail, a remis une liste des ordonnances de l'Office des salaires raisonnables. Jusqu'ici, l'Office a fait ratifier 19 ordonnances qui s'appliquent, selon les cas, soit à toute la province, soit à des districts déterminés. On constatera par la nomenclature des ordonnances que leur champ d'application est immense, surtout si l'on considère l'ordonnance nos 1-2-3, qui s'applique aux travailleurs des districts ruraux et l'ordonnance no 4 qui a une portée générale pour les salariés des cités et villes.

75 CONVENTIONS

A date, l'on compte 75 con-

(suite à la page 5)

# Nouvelles de St-Jérôme

Dans notre prochain numéro, nous commencerons la publication d'une série d'articles sur les activités paroissiales et sociales des organisations de Saint-Jérôme. Ces articles, accompagnés de photographies, intéresseront grandement le public jérômien et ses voisins. Sans vouloir blesser notre curé dans sa modestie, nous nous permettrons de dire au public que l'existence de ces différentes oeuvres est due en grande partie à sa grande charité et à son infatigable dévouement. Dans notre édition prochaine nous publierons un intéressant rapport sur les activités syndicales catholiques de Saint-Jérôme; nos lecteurs seront en mesure de constater le gigantesque travail que nous aurons à accomplir au cours de l'année.

## AUX HOMMES D'AFFAIRES DE SAINT-JEROME

Ce petit journal ouvrier sera distribué mensuellement dans tous les foyers de Saint-Jérôme, gratuitement. Ceux qui désiraient annoncer dans la page jérômienne sont priés de s'adresser au Secrétariat des Syndicats C. et N.

412, rue Saint-Georges — Saint-Jérôme — Tél. 582.

## ECHOS DE SAINT-JEROME

On est prié de prendre note qu'à partir du 15 janvier les assemblées régulières et délibérantes des Syndicats Catholiques de Saint-Jérôme seront tenues comme suit:

**Lundi: 1er lundi de chaque mois:**

Assemblée conjointe du Syndicat des maîtres et employés barbiers incorporé.

**2e et 4e lundis de chaque mois:**

Syndicat de la construction incorporé.

**Mardi: tous les mardis avant-midi:**

A 9 heures 30 précises, assemblée des propriétaires de taxis dans le local des Scouts (en arrière de l'église).

**Mercredi: 1er mercredi:**

Assemblée du Syndicat du caoutchouc.

**2e mercredi:**

Assemblée du Syndicat du tricot incorporé.

**3e mercredi:**

Syndicat interprofessionnel (employés de fonderie, employés de magasins, moulin à scie, ciment, etc).

**4e mercredi:**

Syndicat des employés du papier.

Toutes les assemblées auront lieu le soir dans la salle paroissiale, exception faite du Syndicat des propriétaires de taxis dont la réunion aura lieu au local des Scouts les mardis avant-midi à 9 heures 30 précises. L'assistance aux assemblées est d'une très grande importance pour la vie du mouvement syndical ouvrier. Il ne suffit pas pour un membre de payer ses cotisations, il importe qu'il assiste aux délibérations et fasse bénéficier l'organisation de son expérience et de ses connaissances. Personne ne doit se fier sur son voisin pour accomplir le travail qu'il peut faire lui-même. Comme dans toute autre organisation, nous reconnaitrons un groupe de membres très assidus et très actifs, conscients de leurs devoirs. Nous espérons ne pas rencontrer chez nous de ces faux critiques qui ne font rien du tout et s'empresent de blâmer ceux qui se dépensent pour eux.

T. DUBOIS, agent d'affaires.

# Ce que veulent nos ouvriers

par l'abbé Emile DUBOIS, curé de Saint-Jérôme

## II—LE RESPECT

L'ouvrier veut qu'on le respecte. *Son travail d'abord.* On n'est plus au temps où l'univers se partageait en deux camps: l'armée des travailleurs, honnis, esclaves pour la plupart, et l'armée des jouisseurs, n'ayant d'autres soucis que ceux d'inventer de nouveaux plaisirs et de plus somptueux festins. On comprend aujourd'hui la noblesse du labeur manuel. Quand l'ouvrier met à la disposition d'un patron ses bras et son intelligence, il fait un acte humain. Son intelligence, sa volonté, son activité, tout ce qu'il a reçu de nobles dons concourt à transformer la matière inerte en produits indispensables et en splendides utilités. "Le travail commun, a dit Léon XIII, au témoignage de la raison et de la philosophie chrétienne, loin d'être un sujet de honte, fait honneur à l'homme parce qu'il lui fournit un noble moyen de sustenter sa vie."

A la conférence de la paix, à Versailles, les plénipotentiaires ont écrit cette phrase qui leur fait honneur: "Le travail ne doit pas être considéré simplement comme une marchandise ou un article de commerce". L'honneur, pour eux, aurait été plus complet et sans restriction s'ils avaient ajouté qu'en rédigeant cet article de législation ouvrière, ils ne faisaient que traduire la pensée du grand Pape des ouvriers. Bien avant le traité de Versailles, Léon XIII avait écrit: "Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras".

Honneur donc aux patrons et aux riches qui tendent à rapprocher l'employé de l'employeur, à combler le large fossé qui sépare le capital du travail!

Honneur aux patrons qui offrent à l'ouvrier une main loyale et franche, sans crainte de salir leurs blanches mains à la main plus brune et plus rude du travailleur!

Honneur aux patrons et aux riches qui s'intéressent à la vie intime de leurs employés, les encouragent dans leurs misères, les consolent dans leurs deuils, les accompagnent jusque dans la mort! C'est plus qu'un salaire qu'ils leur donnent, c'est leur coeur. Et l'ouvrier saura les payer de retour en civilités, en activité plus grande et en sympathie.

L'ouvrier veut qu'on respecte sa santé. "Défense aux maîtres, écrit avec hardiesse le grand Pape souvent cité, d'imposer à leurs subordonnés un travail au-dessus de leurs forces ou en désaccord avec leur âge et leur sexe... Ce que peut accomplir un homme valide dans la force de l'âge, il ne serait pas équitable de le demander à une femme ou à un enfant. L'enfance en particulier — et ceci demande à être observé strictement — ne doit entrer à l'usine qu'après que l'âge aura suffisamment développé en elle les forces physiques, intellectuelles et morales..."

(suite à la page 5)

# Le premier congrès de la J.I.C.

"L'avenir de notre bourgeoisie canadienne", tel en sera le sujet

Patronage de S. E. Mgr Georges Gauthier — Importance de ce grand événement de février à Montréal et dans la province — Des conférenciers éminents

La nouvelle du premier Congrès de la Jeunesse indépendante catholique, qui se tiendra à Montréal du 25 au 28 février prochains, sous le haut patronage de Son Exc. Mgr l'archevêque-coadjuteur, ne manquera pas de réjouir vivement toutes les personnes qui s'intéressent à l'Action catholique et aux problèmes vitaux de notre peuple.

La J. I. C. est un mouvement spécialisé de l'A. C. J. C. qui a pour but de répandre l'esprit d'apostolat chrétien parmi les jeunes Canadiens français qui seront demain la classe dirigeante de notre pays. Son Eminence le cardinal Pacelli faisait remarquer aux jeunes de cette classe sociale en 1937: "Tandis que de nos jours, en face de l'apostasie des masses ouvrières, entraînées par des idéologies et des promesses fallacieuses, les meilleures énergies du clergé et de l'Action catholique travaillent avec enthousiasme dans la sphère sociale pour ramener ces masses à leurs devoirs chrétiens, il arrive souvent que l'on s'occupe, avec des résultats moins efficaces, de la bourgeoisie et des classes moyennes, vu l'illusion qu'on se fait que le besoin en est moins grand et que leur assistance religieuse est plus facile. Et pourtant, la nécessité et l'urgence de cet apostolat sont tout aussi importantes parce que les ruines de l'incrédulité et de nouvelles moeurs païennes se rencontrent aussi dans ces classes et même dans une proportion inquiétante et aussi parce que leur exemple, en bien ou en mal, a des conséquences incalculables pour la religion et la moralité des classes populaires."

Ce que le cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat, écrivait, au nom du Saint-Père, aux jacistes de Belgique, peut s'appliquer, toute proportion gardée, à notre pays. D'aucuns se demandent même si la situation n'est pas chez nous simplement renversée, si les classes dirigeantes n'ont pas plus besoin que la masse du peuple d'une rénovation; un de nos conférenciers des mieux avertis pouvait même affirmer récemment que notre bourgeoisie a trahi sa mission. Quoi qu'il en soit, il importe au suprême degré que la bourgeoisie canadienne prenne conscience de ses devoirs; les déficiences que l'on remarque dans le domaine religieux ont leur répercussion fatale dans les autres sphères de l'économique, du culturel, du national. Aussi est-ce à une large vue d'ensemble de nos problèmes essentiels que la J. I. C. convoque toute notre classe dirigeante et en particulier les jeunes de cette classe.

"L'avenir de notre bourgeoisie", ce titre convient à un Congrès dont les jeunes ont pris l'initiative et dont un des buts principaux sera de proposer des solutions au problème toujours actuel et urgent de l'établissement des jeunes de cette classe.

Nous transmettons tous les détails des manifestations à mesure qu'ils seront définitivement fixés. Nous pouvons dès maintenant annoncer les grandes conférences qui en constituent les articles principaux et qui seront données au public par des personnalités particulièrement qualifiées: le 25 février M. Esdras Minville traitera le sujet suivant: *La Bourgeoisie canadienne et l'é-*

*conomique*, le 26, M. Victor Barbeau parlera d'*Education et culture dans notre Bourgeoisie*; le 27, *La Bourgeoisie et le national*, par M. l'abbé Lionel Groulx. Enfin, la soirée de clôture, le 28 février, la J. I. C. réserve une surprise à son auditoire. La conférence s'annonce comme suit: "Les devoirs de notre bourgeoisie envers les autres classes sociales". Le nom du conférencier sera publié dans quelques jours; disons pour l'instant que ce sera une personnalité de belle renommée.

Cette dernière soirée sera sous la présidence de Son Exc. Mgr Gauthier, archevêque-coadjuteur de Montréal. Son Excellence prononcera aussi une importante allocution.

**Avis au sujet des réunions.**— Les séances publiques auront lieu à l'auditorium du Plateau. Les réunions particulières de la J. I. C. se tiendront à la Palestre Nationale. On peut se procurer dès maintenant des cartes d'admission, au secrétariat général de la J. I. C., 840, rue Cherrier, Montréal (FR 2158). L'entrée à chaque conférence est de cinquante sous; la carte donnant droit d'assister à toutes les séances se vend un dollar.

## L'Internationale syndicale chrétienne

Liège

Les 3 et 4 novembre 1938 (1), le Conseil de la Confédération Internationale des Syndicats chrétiens s'est réuni à Liège sous la présidence de M. J. Zirnheld (Paris). Assistaient à cette session les représentants des confédérations de France, de Belgique, des Pays-Bas, de Suisse, du Luxembourg, de Hongrie et d'une dizaine d'Internationales professionnelles.

Le président honora la mémoire de M. J. Kayaerts (Belgique) que la mort a arraché, quelques jours avant la réunion, à l'affection des siens et du mouvement syndical chrétien. Notre ami Kayaerts était trésorier de la Confédération des Syndicats

(1) La préparation du Conseil a retardé la publication de ce numéro.

Chrétiens de Belgique et trésorier de notre Internationale des ouvriers du tabac. En outre, il faisait partie, depuis dix ans, de notre Commission de contrôle et il a rempli cette fonction avec un dévouement et une exactitude exemplaires. Son souvenir restera toujours vivant parmi nous.

Dans son rapport d'activité, le secrétaire général, M. Serrarens (Utrecht) exposa la nouvelle évolution politique qui, une fois de plus, a diminué le champ d'action du syndicalisme chrétien par la disparition des organisations syndicales des Sudètes. Après une longue discussion consacrée notamment aux répercussions de la politique sur le syndicalisme, la résolution suivante fut adoptée:

### Résolution:

"La Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, réunie en Conseil à Liège les 3 et 4 novembre 1938, déplore les événements de cette année qui ont amené l'Europe au bord de la guerre, exprime sa profonde gratitude envers la Divine Providence qui, une fois de plus, a sauvé les nations du désastre qu'elles avaient rendu inévitable tant par leurs actes que par leur négligence, condamne tout recours à la force pour régler les différends internationaux et proclame la nécessité du respect des lois morales dans les relations entre les peuples, regrette que la Société des Nations ne se soit pas développée de telle façon que les causes des guerres soient supprimées par l'institution d'un véritable ordre international basé sur les droits des nations et qui imposerait le règlement pacifique des différends éventuels autant qu'il organiserait la possibilité de réaliser les changements politiques justifiés qui pourraient devenir nécessaires;

estime que, si, dans les conditions actuelles, un réarmement s'impose à certaines nations comme une précaution nécessaire à la défense de la paix, une nouvelle course aux armements ne saurait être propre à la constitution d'un ordre nouveau, l'interdépendance naturelle des peuples et le plus grand bien de l'humanité — et notamment le bien-être des classes laborieuses de tous les pays — exigeant en effet que les Etats s'attachent par voie d'accords internationaux, à amener une réduction générale des armements et une

reconstruction de l'organisation de la société internationale:

fait appel aux grands Etats — et notamment aux Etats-Unis d'Amérique qui, par une collaboration directe, pourraient fortement contribuer à l'institution d'un nouvel ordre international, — pour qu'ils abandonnent leur attitude d'isolement et remettent la tâche internationale que leur importance même leur impose dans la famille humaine, demande à toutes ses organisations affiliées et à tous ses membres et amis de travailler, chacun dans sa sphère d'influence, à la propagation des vrais principes de la morale internationale, contribuant ainsi au réarmement moral et préparant l'avènement de l'ordre et de la paix internationale."

(Extrait du journal: L'Internationale Syndicale Chrétienne, numéro d'octobre 1938).

## Le Conseil de Sherbrooke

Elections annuelles

M. Omer-D. Paulhus a été élu, pour un deuxième exercice, président du Conseil central des Syndicats Catholiques du diocèse de Sherbrooke. Trois autres candidats furent mis en nomination. MM. J.-M. Cadieux, Lorenzo Lefebvre et Fidèle Béliveau, mais tous trois déclineront l'honneur en faveur de M. Paulhus. Les autres officiers élus sont: 1er vice-président, M. C.-E. Gauvin; 2e vice-président, M. Etienne Demers, d'Asbestos; secrétaire, M. Raymond Dumas, de Magog; trésorier, M. J.-P. Grondin, et M. Lorenzo Lefebvre, sentinelle; les directeurs: MM. Ephrem Jacques et J.-M. Cadieux; le commissaire-ordonnateur est M. J.-F. Fortier; M. L.-P. Demers reste secrétaire général des syndicats catholiques.

M. J.-C.-E. Caron, organisateur dans le diocèse, agissait comme président d'élection et MM. Florent Hébert et Stanislas Grondin agissaient comme scrutateurs.

Ce qui importe, c'est que le salaire soit conforme à toutes les exigences de la justice.

## Tableau des assemblées des Syndicats, 1231 rue Demontigny

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Charpentiers-menuisiers Pressiers de journaux Pressiers de ville Bureau général des cordonniers Exécutif employés d'hôpitaux Latteurs en bois	Conseil de la construction Employés de la Cité	Taillleurs en gants fins Plombiers Terrassiers-manoeuvres Conseil de l'Imprimerie Poseurs d'acier d'armature métallique du béton Sections de Chaussure: monteurs nos 1 et 7 Treesers (fin. empeignes) Cuir à semelles Tailleurs de cuir Machinistes	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été) Mesureurs, Sélecteurs et Expéditeurs de cours à bois	Plâtriers et finisseurs en ciment Briqueteurs Tailleurs de pierre
Employés barbiers Peintres Bureau général des cordonniers Opératrices en gants fins	Exécutif des Tramways Fonctionnaires municipaux	Auto-Voiture Sections de Chaussure: Monteurs nos 1 et 7 Treesers (fin. empeignes) Cuir à semelles Tailleurs de cuir Machinistes	Conseil Central Maréchaux ferrants et forgerons	Plâtriers et finisseurs en ciment Employés d'hôpitaux Tailleurs en gants de travail Charpentiers de fer Services de toilette
Charpentiers-menuisiers Exécutif employés d'hôpitaux Pressiers de ville Latteurs en bois Bureau général des cordonniers Industrie du journal: adressographes expéditeurs distributeurs	Conseil de la construction Employés de la Cité	Typographes Relieurs Plombiers Terrassiers-manoeuvres Sections de Chaussure: Monteurs nos 1 et 7 Treesers (fin. empeignes) Cuir à semelles Tailleurs de cuir Machinistes	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été) Mesureurs, Sélecteurs et Expéditeurs de cours à bois Bureau dir. Caisse Populaire Syndicat du Tramway: (section chauffeurs d'autobus)	Plâtriers et finisseurs en ciment Briqueteurs Lattes métalliques Tailleurs de pierre Exécutif des poseurs de marbre, T. Terrazzo Emp. biscuiteries et confiseries
Fédération de l'Imprimerie Peintres Bureau général des cordonniers Techniciens prothèse or. Poseurs de marbre, T. Terrazzo	Syndicat des Tramways Surintendants et contremaîtres	Auto-Voiture Opérateurs en gants de travail Exécutif ind. du journal Sections de Chaussure: Monteurs nos 1 et 7 Treesers (fin. empeignes) Tailleurs de cuir Machinistes Cuir à semelles	Conseil Central	Plâtriers et finisseurs en ciment Charpentiers en fer
Bureau général des cordonniers		Sections de Chaussure: Monteurs nos 1 et 7 Treesers (fin. empeignes) Tailleurs de cuir Machinistes Cuir à semelles		Plâtriers et finisseurs en ciment

Note: Le Syndicat des boulangers, section de l'intérieur, se réunit le 2e et 4e samedi.  
Syndicat du Textile, le dernier mercredi de chaque mois.

Association des Postes (au Bureau de Poste) le 3e samedi.  
Assemblée générale des cordonniers le dernier mercredi de chaque mois.

**Ce que veulent nos ouvriers**

(suite de la page 3)

C'est à la lumière de ces directives pontificales que nous disons que le respect de la santé de l'employé exige, à l'atelier, des conditions hygiéniques favorables, la limitation des heures de travail et la réglementation sévère du travail des femmes et des jeunes.

Quel est l'usurier qui a déjà pensé à diminuer le rendement de ses employés, par crainte de fatigue excessive ou d'usure prématurée? Comme tout bon industriel, son plus grand souci, c'est d'augmenter sa production et d'abaisser son coût de revient. Il tient compte de l'usure de sa machinerie, moins de celle du machiniste. Et le salaire qu'il jette à l'ouvrier ne compense que le travail fourni, rarement il est assez élevé pour couvrir la dépression physique que tous les médecins constatent très tôt chez l'employé: affaiblissement de l'appareil moteur, usure prématurée des centres nerveux, atrophie de certains organes, surtout chez ceux qui ont sans cesse le même effort à fournir par les mêmes muscles dans la fabrication dite "en séries".

Tous ces facteurs doivent pousser l'employeur, sans qu'il soit nécessaire d'y pourvoir par la force des lois, à établir dans son usine des conditions hygiéniques exceptionnelles.

Il faut du soleil à ceux qui, un seul jour par semaine, peuvent en jouir totalement.

Il faut de l'air pur, libéré des poussières et des saletés dues aux produits manipulés. Il doit être régulièrement renouvelé. Les mesures suivantes semblent être nécessaires partout où le travail charge l'atmosphère d'impuretés: filtrage de l'air, ventilation naturelle ou artificielle, entourage riant à l'extérieur de l'usine.

La lumière et l'éclairage seront l'objet d'une attention spéciale: baies vitrées nombreuses et larges, bien disposées pour n'incommoder pas le travailleur, fortes lumières électriques. Un congrès américain, tenu en 1919, énumère quelques-uns des avantages d'un bon éclairage: diminution des accidents, travail mieux fait, production accrue, moins de fatigue visuelle, ordre, propreté, surveillance plus facile du personnel.

À l'atelier surpeuplé la question de l'eau se pose. Il faut l'amener abondante, saine et fraîche, à portée de l'ouvrier, sans danger de contamination par l'usage d'un gobelet commun.

Sans la propreté, l'usine sera un foyer de contamination. Le patron n'aura pas rempli tout son devoir en la recommandant personnellement

à ses employés: il doit leur fournir des machines et des outils bien entretenus, des lavabos, des latrines et autres accessoires indispensables pour la toilette.

Un vestiaire commode, facile d'accès, permettra à l'ouvrier de déposer ses habits de ville et de les reprendre pour retourner chez lui.

Est-ce un rêve que je fais en souhaitant près des grandes usines des habitations hygiéniques, pourvues d'air pur, de lumière, de verdure et d'un petit jardin potager? Mais non. Ces habitations salubres, bâties par les industriels eux-mêmes, existent dans la province. Le loyer en est très bas, et même, je me suis laissé dire qu'en certains endroits, après quelques versements annuels, l'ouvrier en devient le propriétaire. Les patrons qui agissent ainsi sont sûrs de jouir d'une paix profonde à l'atelier, car ils ont la reconnaissance des travailleurs.

L'ouvrier a droit aussi à ce que les machines et l'atelier soient inspectés minutieusement et souvent, afin d'éviter toutes causes possibles d'accidents.

L'industriel soucieux de ses devoirs n'oublie pas que le travail excessif tue l'employé plus encore que le manque d'air, de soleil ou d'eau. Ecoutez Léon XIII le dire avec éloquence: "Exiger une somme de travail qui, en émoussant toutes les facultés de l'âme, écrase le corps et en consume les forces jusqu'à l'épuisement, c'est une condition que ne peuvent tolérer ni la justice, ni l'humanité. Le nombre d'heures d'une journée de travail ne doit pas excéder la mesure des forces du travailleur."

Les signataires du traité de Versailles ont précisé davantage la pensée du grand Pape. Une clause de la législation ouvrière du traité prescrit la journée de huit heures.

Ajoutons que cette limitation précise du travail rencontre de sérieux inconvénients. Bien des ouvriers eux-mêmes ne la voient pas d'un bon oeil. Cela dépend toujours du genre de travail et des conditions où il s'exécute. Reviendra-t-on un jour à l'imprécision voulue par Léon XIII dans la limitation des heures de travail? Je l'espère, tout en laissant à l'industrie le soin de régler, de concert avec ses ouvriers, cette délicate question.

Reste à parler du travail des jeunes et des femmes à l'usine. Question épineuse entre toutes, à Saint-Jérôme surtout, où quelques jeunes et nombre de femmes et de filles travaillent à l'atelier.

Nous faisons nôtre sans hésiter la belle résolution adoptée au congrès syndical de Chicoutimi. Elle dit toute notre pensée avec une modération et une clairvoyance admirables. "La convention regrette de cons-

(suite à la page 7)

**Le communisme, c'est la guerre**

(Suite de la page 2)

mais se précipitera comme une puissante avalanche sur le territoire des fauteurs de guerre... La guerre offensive de l'armée rouge contre le lâche ennemi aura sans aucun doute la sympathie des travailleurs du monde entier (L'attitude des peuples pendant la crise économique au mois de septembre dernier semble avoir montré le contraire, N. de la R.)... En menant la guerre sur le territoire de l'ennemi, nous aiderons le prolétariat à reconquérir sa patrie, à la libérer des griffes des fascistes (sic). La guerre de l'Union soviétique contre les fascistes sera la guerre la plus juste de tous les temps." Enfin, pour écarter les derniers doutes possibles, l'organe officiel soviétique déclare sans ambages: "Les bolchéviks ne sont pas des pacifistes."

VOTRE BARBIER EST-IL DU SYNDICAT?



Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). Georges Pelletier, g.d.

**Ordonnances et conventions de la province de Québec**

(Suite de la page 3)

ventions collectives de travail en vigueur et dont l'application est surveillée par les comités paritaires formés des représentants choisis par les employeurs et les employés.

On sait que les ordonnances de l'Office s'appliquent dans l'industrie, le commerce et les autres branches d'activités où les salariés ne sont pas couverts par des conventions obtenues en vertu de la loi des syndicats professionnels ou la loi des conventions collectives.

Quoique l'établissement d'une statistique précise sur le nombre des bénéficiaires d'une convention collective ou d'une ordonnance soit impossible à relever, nous pouvons dire, d'après des renseignements puisés à la meilleure source, qu'environ 600,000 hommes et femmes profitent des lois ouvrières du gouvernement. Par suite de la portée plus générale des ordonnances de l'Office, particulièrement de l'ordonnance no 4, le nombre des salariés auxquels elles s'appliquent est beaucoup plus considérable que le nombre de ceux dont les conventions de travail fixent les salaires. L'on peut dire, d'une façon approximative, que les 19 ordonnances actuelles couvrent entre 425,000 et 450,000 ouvriers et ouvrières. De leur côté, les 75 conventions collectives de travail en vigueur s'appliquent à environ 150,000 salariés, hommes ou femmes.

Voici la liste des ordonnances en vigueur: nos 1-2-3, pour les salariés des zones rurales. No 4, pour les salariés des cités et villes. No 5, industrie de la soie. No 6, préposés aux machines fixes (Montréal). No 7, industrie de la chaussure dans toute la province. No 8, textile de coton. No 9, instituteurs de Verdun. No 10, industrie du lait dans Montréal. No 11, les employés d'hôpitaux, (Montréal). No 12, industrie du bâtiment (Arthabaska). No 13, fabrication des allumettes. No 14, préposés à l'entretien des maisons de rapport. No 15, industrie du papier de rebut. No 16, commerce en gros du beurre et du fromage (Montréal). No 17, buanderie, teinturerie, nettoyage (Montréal). No 18, fabrication de cercueils et garnitures funéraires dans la province. No 19, industrie des bas façonnés dans la province.



**L'harmonie dans l'industrie**

Depuis trente-huit ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflits dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application de salaires raisonnables aux travaux de l'Etat; L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

**LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA**

L'HON. NORMAN McL. ROGERS  
Ministre

W. M. DICKSON  
Sous-ministre

# L'année sociale 1937-38

PAR MARCEL LALOIRE

Collaborateur à La Cité Chrétienne, de Bruxelles, Belgique.

Nous nous proposons de rappeler et de commenter, périodiquement, les principaux événements d'ordre social ou d'ordre économique qui se produisent dans notre pays et à l'étranger: ce sera pour notre revue l'occasion de prendre position en face de problèmes, de difficultés, de réformes ou de revendications qui viennent modifier, influencer ou troubler les relations sociales et l'activité économique. Réagissant contre le matérialisme économique qui s'est infiltré jusque dans les milieux bourgeois et capitalistes, une revue comme *La Cité Chrétienne* se doit d'accorder une plus grande attention à l'aspect humain de ces événements et de ces problèmes qu'à leur aspect purement technique.

En cette fin d'année, il est utile de faire ou de tenter un bilan du mouvement social. Nous le ferons en prenant pour guide un ouvrage massif, mais d'une riche documentation, que publie le Bureau international du travail: *"L'Année sociale 1937-1938"*.

Les conditions de vie des travailleurs dépendent, dans une large mesure, de la situation économique générale. L'année 1937 avait été une année de reprise, et presque une année de "boom": la production, l'emploi et le commerce international ont atteint et même dépassé le niveau de 1929. Pourtant, quand on tient compte de l'augmentation de la population depuis 1929, la "pointe" de 1937 ne représente qu'un retour partiel de la prospérité. Ce retour a été rapidement suivi d'une rechute dont le signal est venu des Etats-Unis; la production industrielle du monde a dépassé le maximum atteint pendant les années antérieures à la crise, mais elle est retombée à la fin de l'année dernière; le chômage a été, un moment, inférieur à ce qu'il était en 1929, pour remonter rapidement, en particulier aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Le commerce international a atteint le quantum de 1919, en dépit des multiples barrières auxquelles il se heurte; il a augmenté autant entre 1936 et 1937 qu'au cours des trois années précédentes prises ensemble. Les prix de gros ont augmenté, en 1937, de 10 à 20 pour cent dans la plupart des pays; ce mouvement a été trop rapide pour être absolument sûr. La hausse des prix de gros a entraîné une hausse brusque du coût de la vie, ce qui a eu pour effet de susciter des difficultés sociales nouvelles, à propos des demandes de rajustement des salaires. Enfin le cours des actions s'est affaibli; aux Etats-Unis, cette chute a même été presque catastrophique: les actions y ont perdu, en trois mois, un tiers de leur valeur en moyenne. A la suite d'une intervention du président Roosevelt, les prix des matières premières, qui avaient été artificiellement enflés par la spéculation, se sont brusquement effondrés. Il est à peine besoin d'indiquer que les événements internationaux, la guerre en Extrême-Orient, la guerre civile en Espagne, les menaces de guerre en Europe centrale, la tension internationale allant en s'amplifiant au cours de cette année, la nécessité d'immobiliser d'énormes capitaux dans des programmes d'armements de plus en plus coûteux, tout cela et les dépréciations monétaires n'ont pas favorisé le mouvement de reprise dont on se réjouissait au début de 1937, mais ont, au contraire, accentué le recul général.

## Les conditions de travail

Quelle a été, dans ce climat tout particulier à cette année 1937-1938, la situation des travailleurs? Retenons ici quelques indices intéressants.

En ce qui concerne, tout d'abord, la durée du travail, on constate un effort général des travailleurs vers la diminution des heures de travail et l'introduction de la semaine des 40

heures. L'Italie a été, en 1937, le seul pays à introduire, par un décret publié le 26 octobre 1937, la semaine de 40 heures dans toutes les entreprises industrielles. Ailleurs, des mesures législatives ou administratives ont complété ou réalisé la législation introduite antérieurement: c'est le cas de la France et de la Belgique. Ce n'est qu'au Japon et en Allemagne que la durée du travail a été effectivement augmentée.

Voici, à titre documentaire, une moyenne de la durée du travail dans quelques grands pays industriels. La durée moyenne du travail dans les industries manufacturières des Etats-Unis était au début de 1937 de 41 heures par semaine, en juin de 39,2 heures et en septembre 1937 de 37,4 heures. En France, dans les établissements occupant plus de 100 ouvriers, la durée moyenne a passé de 44,6 en 1934 à 44,5 en 1936, à 45,8 en 1936 et à 40,4 en 1937. Depuis 1937, la semaine de 40 heures s'est généralisée. La répartition des ouvriers d'après le nombre d'heures de travail effectuées était la suivante: 6,5 pour cent ont travaillé moins de 40 heures par semaine, 83,5 pour cent 40 heures; 1,1 pour cent de 40 à 48 heures; 8,9 pour cent 48 heures et plus. On ne possède pas de renseignements aussi récents pour la Grande-Bretagne: en octobre 1935, la durée normale du travail était de 44 heures au moins pour un peu plus de 12 pour cent des travailleurs, elle était supérieure à 44 heures, mais inférieure à 47 heures pour 10 pour cent environ; de 47 à 48 heures pour plus de 67 pour cent, et supérieure à 48 heures pour 10 à 11 pour cent. En Italie, en juin 1937, 16,2 pour cent des ouvriers travaillaient moins de 40 heures, 72,2 pour cent de 40 à 48 heures et 11,6 pour cent plus de 48 heures. Mais depuis cette année, le nombre d'heures se relève progressivement dans ce pays. Au Japon, la durée moyenne du travail a varié dans l'industrie privée entre 9 heures 47 minutes et 9 heures 56 par jour, en 1937. En Allemagne, il y a progression constante: 7,59 heures en 1936, 7,68 en 1937 et toute la politique de l'Etat tend à augmenter l'activité industrielle et la production. Il faut, cependant, noter que les curateurs au travail insistent sur le fait que la journée de 8 heures et la semaine de 48 heures demeurent les maxima légaux, et qu'ils ne font qu'utiliser les possibilités de prolongations prévues par une ordonnance de 1934: ce souci prouve que les ouvriers allemands, malgré l'énorme effort de propagande, restent sensibles à la valeur symbolique des "8 heures". En France, d'autre part, les récents décrets Reynaud viennent apporter de nouvelles dérogations à la semaine de 40 heures, après celles qui avaient été introduites conformément à la loi de 1936.

Parallèlement à cet effort pour la diminution des heures de travail, on constate une extension importante des congés payés. Cette pratique se généralise en Allemagne; chez nous, elle s'applique à tous les travailleurs occupés dans toutes les entreprises industrielles et commerciales; en France, même les travailleurs indépendants en bénéficient; en Grande-Bretagne, on estime à près de 3 millions le nombre de bénéficiaires.

La diminution de la durée du travail et l'octroi des congés payés posent le grand problème de l'utilisation des loisirs des travailleurs. Les "auberges de jeunesse", les camps de vacances, le tourisme ouvrier, le développement de la culture physique et des sports, l'action éducative dans la classe ouvrière par les semaines ou les fins de semaine d'études, les échanges internationaux, les écoles ouvrières sont autant de manifestations, encore insuffisantes, du souci croissant des dirigeants ouvriers et des pouvoirs publics dans ce domaine. On se préoccupe également de faire collaborer les "intellectuels" à cet ef-

fort éducatif, et d'utiliser le cinéma et la radio.

Il faudrait, pour donner un aperçu à peu près complet des conditions faites aux travailleurs, indiquer encore les mesures prises pour protéger davantage l'ouvrier contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, pour promouvoir l'hygiène au travail et au foyer, pour étendre les assurances sociales et pour défendre, d'une manière particulière, les travailleurs et les jeunes travailleurs. Les progrès qui sont réalisés dans tous ces domaines sont réconfortants: ils prouvent que l'on cherche à mieux respecter la dignité professionnelle du travailleur et à lui rendre une sécurité et une stabilité dans l'emploi, dont le capitalisme l'avait privé.

Mais c'est évidemment sur les salaires que se porte le plus grand effort des travailleurs. Les salaires nominaux ont augmenté en 1937, mais ils ont été partiellement compensés, dans la plupart des pays, par une augmentation simultanée du coût de la vie; les salaires réels ne se sont donc pas relevés très sensiblement. Des lois tendant à fixer des taux de salaires minima ont été adoptées ou révisées aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne; ailleurs le législateur a étendu le champ d'application des conventions collectives fixant des minima de salaires. D'une manière comme d'habitude on s'applique à protéger le minimum vital des travailleurs, en leur assurant, en tous cas, des salaires minima.

## Le chômage

Il y a un siècle, et même un demi-siècle, on ne connaissait pas le "problème du chômage". Non point qu'il n'y eût pas, à cette époque, de "sans-travail"; mais ils se confondaient avec la masse des "pauvres" et le chômage n'était qu'un aspect du paupérisme, cette plaie sociale qui a pris, par moments, une extension considérable. On ne songeait alors ni à protéger les travailleurs contre le risque-chômage, ni à faire intervenir l'Etat pour prévenir, par une politique économique appropriée, les renvois massifs d'ouvriers. Depuis la guerre, par suite des transformations économiques, de la perte de certains marchés orientaux, du développement rapide du machinisme, des entraves mises aux échanges internationaux, les Etats se sont trouvés en face de milliers, de centaines de milliers et même de millions de chômeurs: une telle masse, en même temps qu'elle aggravait la situation économique par la diminution de la consommation, constituait un danger social. L'ampleur numérique et la durée du chômage ont amené les pouvoirs publics à chercher de nouvelles possibilités d'emploi et à réadapter les chômeurs. Après la longue et douloureuse crise économique, les gouvernements se sont efforcés de prévenir et d'éviter le renouvellement des misères sociales auxquelles on avait assisté, ou tout au moins d'atténuer le plus possible les effets des changements structurels.

On remarque, notamment, le perfectionnement et le développement des services de statistiques, de recherches et d'enquêtes destinés à déterminer le nombre exact des chômeurs, leur âge, leur catégorie professionnelle, leurs besoins et leurs ressources, la possibilité de les réintégrer dans le processus de la production et de les reclasser. Les services de statistiques étaient, généralement, très insuffisants; beaucoup d'erreurs ont été commises à cause de ces lacunes. Et quand on sait que c'est par souci d'économie, pour éviter la désignation de fonctionnaires nouveaux, que des Etats se sont longtemps refusés à créer les services de recherches absolument indispensables, on comprend mieux qu'il y a des économies coûteuses, très coûteuses même: parce qu'une bonne partie des sommes versées au titre des allocations de chômage, et qui grèvent lourdement les finances publiques, aurait pu être économisée si les pouvoirs pu-

(Suite à la page 7)

## Encouragez nos annonceurs

Tout laine ou falsifiée, une étoffe est une étoffe...  
POURTANT, si l'on compare, l'authentique est moins chère. Ainsi du LAIT... A prix égal, la qualité JOUBERT l'emporte haut la main.

Abaisser le taux de la mortalité infantile à Montréal, voilà notre ambition.

**J. Joubert**  
LIMITÉE

FR. 3121

## PHARMACIE PINSONNAULT

1390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS MONTREAL  
Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

CLairval 7902

Service courtois et diligent

## AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie -- Feu -- Automobile -- Vitrine -- Vol -- Accident --  
Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE  
(Angle William-David)

MAISONNEUVE  
MONTREAL

MEMBRE DU CERCLE LEON XIII.

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

## HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

**ACME**  
TRADE MARK

## GANTERIE

Gilets de cuir Tricots  
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,

etc., etc.

**Acme Glove Works Limitd**

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Quel que soit le chiffre de vos revenus, si modestes même soient-ils, vous devez, chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, très régulièrement, en mettre une partie de côté, fut-elle très minime.

La valeur de l'économie réside beaucoup plus dans la régularité que dans son importance.

Ouvrez un Compte d'Epargne

à

**LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA**

L'année sociale 1937-38

(suite de la page 6)

elles avaient été mieux éclairés. Dans cet ordre d'idées, je signale une étude publiée à Paris par la librairie du Recueil Sirey: "Le chômage en France de 1933 à 1936" et due à la collaboration de l'Institut scientifique de recherches économiques et sociales. C'est l'étude systématique de ce phénomène social, profession par profession, région par région, d'après l'âge et le sexe des chômeurs. On y envisage les revenus des chômeurs, les possibilités de reclassement, l'organisation de l'assurance et de l'assistance en faveur des chômeurs. On constate combien les statistiques officielles sont incomplètes et qu'elles ne révèlent pas le nombre exact des chômeurs. Des travaux de cette nature peuvent être extrêmement utiles aux pouvoirs publics s'ils veulent bien s'en inspirer dans leur politique sociale et économique.

Parmi les problèmes que soulèvent les changements de structure économique ou industriels, "l'Année sociale" énumère: les questions du chômage permanent ou semi-permanent, en particulier celui des travailleurs âgés, la fourniture de main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux exigences rapidement changeantes des branches d'industrie nouvelles ou renouvelées, l'adaptation professionnelle des jeunes gens, l'adoption de mesures destinées à prévenir les effets d'une nouvelle dépression économique et le développement de l'assurance et de l'assistance-chômage. Aux jeunes chômeurs, il faut fournir, avec une occupation provisoire qui les détourne des effets déprimants de l'oisiveté, les moyens de se réadapter professionnellement; aux chômeurs âgés, dont le risque de rester sans emploi augmente avec l'âge, il faut procurer soit du travail proportionné à leurs capacités, soit des ressources sous forme de pensions. Le chômage des "vieux" n'est pas moins douloureux que le chômage des "jeunes"; il doit être résolu différemment.

Les rapports collectifs

C'est en cette matière que la législation sociale des Etats fait le plus de progrès. De plus en plus la réglementation collective des conditions de travail se superpose à la réglementation

individuelle. Trois méthodes sont en présence: ou bien l'Etat se charge lui-même d'imposer d'autorité, l'organisation totale et systématique des rapports sociaux et des rapports économiques et s'attribue la direction et la régularisation de l'économie, c'est la méthode des Etats autoritaires; ou bien, l'Etat s'abstient d'intervenir, et c'est la méthode libérale généralement abandonnée; ou bien, "solution d'équilibre", le législateur adopte des mesures de normalisation qui portent le plus souvent, simultanément sur l'organisation des syndicats professionnels, les conventions collectives et la solution des conflits collectifs du travail. Nous sommes, peut-être, un des derniers pays européens dans lesquels cette "normalisation" n'existe encore qu'à l'état de projet! Les Etats scandinaves, les Pays-Bas, la France, la Grande-Bretagne, la Tchécoslovaquie, les Etats baltes, pour ne citer que des pays non totalitaires ont tous une législation plus ou moins complète sur les rapports collectifs, sur la conciliation et l'arbitrage des conflits du travail, sur le droit des associations syndicales.

Cette législation porte atteinte, c'est incontestable, à la sacrosainte liberté des contrats, puisque les dispositions des conventions collectives s'imposent aux parties et que les clauses des contrats individuels qui seraient en opposition avec la convention sont nulles et sans effet; mais cette réglementation nouvelle rétablit dans une situation d'égalité à l'égard de l'employeur. Là même où elle ne reconnaît pas aux délégués des travailleurs un droit de regard dans la gestion des entreprises, elle leur donne le droit de discuter, en commission paritaire, de toutes les questions intéressant leur profession.

Nous ne sommes encore qu'au début d'une évolution qui peut mener à un changement total dans les relations entre le "capital" et le "travail".

L'effort international

Il nous faut dire encore quelques mots de l'action entreprise sur le terrain international pour l'amélioration du sort des travailleurs. Le Bureau International du

travail n'a pas souffert du discrédit qui atteint la plupart des institutions politiques internationales. Il est consulté fréquemment par les Etats; ses services permanents réunissent une documentation abondante, ses publications sont fort appréciées pour leurs informations sérieuses et objectives. Le B. I. T. a puissamment contribué au relèvement social et moral des travailleurs dans les colonies, et les nations dites arriérées. Il ne dispose pas de moyens de coercition pour amener les Etats à ratifier les conventions internationales et à observer les conventions ratifiées, et, cependant, les violations des engagements pris à Genève sont rares: cela tient, sans doute, au fait que les conventions, précédées d'un long travail de préparation, sont soigneusement débattues par les délégués des Etats, par les délégués patronaux et les délégués ouvriers et qu'elles constituent, finalement, des résolutions prudentes acceptables pour tous les intéressés. Mais cela tient encore à l'appui que le B. I. T. trouve auprès de l'opinion publique internationale, auprès de la presse, auprès des gouvernements des grands Etats, auprès des organisations ouvrières. Dans le livre que nous venons de suivre pas à pas, le B. I. T. réserve une place importante et méritée aux organisations internationales de travailleurs et aux Eglises. La fédération syndicale internationale, d'inspiration socialiste, groupe près de 20 millions de membres appartenant à 26 pays. La Confédération internationale des syndicats chrétiens groupait, en septembre 1937, dans 13 confédérations nationales et 13 fédérations internationales de mé-

tiers, un total de 1,503,000 membres; elle n'a plus à l'organisation internationale du travail la place qui lui revient, mais elle lui reste, cependant fidèle, parce qu'elle sait que c'est de l'effort international que dépend, en grande partie, l'amélioration progressive du sort des travailleurs. Ces deux internationales ouvrières apportent au B. I. T. l'appui de la classe ouvrière des pays dans lesquels la liberté syndicale est encore reconnue.

On ne s'étonnera pas de voir mentionnées les Eglises dans ce bilan social d'une année. Les documents pontificaux, en particulier l'Encyclique *Divini Redemptoris*, y sont cités. Et l'on énumère ensuite les plus importantes célébrations des Cardinaux et Archevêques; les travaux des Semaines Sociales de France, de Grande-Bretagne, de Yougoslavie, de Belgique, des Etats-Unis, du Brésil, d'Argentine; les congrès de l'Union catholique internationale de service social, des Femmes féminines, des travailleurs chrétiens de Belgique, des étudiants catholiques; l'effort du mouvement jociste, en France, en Belgique, en Grande-Bretagne, au Brésil, au Pérou; le développement des écoles sociales, des cours sociaux pour le clergé, les préoccupations des catholiques sociaux en ce qui concerne les loisirs et le logement ouvrier.

Splendide bilan dont les catholiques peuvent être fiers: la part qu'ils ont eue dans l'amélioration des conditions de vie des travailleurs serait bien plus grande, s'ils s'appliquaient à mieux suivre les enseignements pontificaux.

LA CITE CHRETIENNE

Croisade de prières contre le communisme

La croisade de prières organisée par l'"Ordre Nouveau", de concert avec les "Lettres de Rome", pour l'extinction du communisme, a donné les plus consolants résultats. Parmi les oeuvres offertes de septembre à décembre, on compte, pour le Canada seulement un million de communions, plus d'un million de messes entendues, plus de deux millions de chapelets, cinq millions d'heures de travail, près de dix-sept millions de sacrifices, etc. Et déjà on sent les effets de cette levée spirituelle de boucliers. Le bolchevisme a cessé d'être un facteur dominant en Europe occidentale. Mais il conserve toujours son emprise sur la Russie. Et comme l'année 1939 marque le 950ème anniversaire de la conversion de ce pays, les organisateurs de la croisade ont demandé, de Rome, qu'elle se continuât encore afin que cette année voie le commencement de l'évangélisation de la Russie. De nouvelles précisions sur cette croisade seront bientôt données. D'ici là que tous ceux qui y prenaient part continuent à offrir oeuvres et prières, et que d'autres, de plus en plus nombreux, entrent dans cet important mouvement.

Attention à l'Espagne

Sous ce titre "Temps Présent", organe d'un groupe catholique important de Paris publiée dans son numéro du 23 décembre dernier une note des plus significatives. Ceux qui cherchaient en vain à s'expliquer l'attitude de plusieurs catholiques français sur la question de l'Espagne en trouveront ici l'ultime raison, clairement avouée: derrière Franco, ce sont les silhouettes d'Hitler et de Mussolini que les Français voient se dresser. Voici le texte de cet entretien:

"L'une des raisons qui poussent l'Italie à formuler des revendications exorbitantes, c'est que le Duce est convaincu qu'en demandant le plus, il obtiendra le moins. Et dans ce "moins", si j'ose dire, l'Espagne est incluse. Aujourd'hui, je voudrais crier, non seulement aux lecteurs de ce journal, mais à tous les Français qui ne se sont pas résignés à la déchéance de la France: attention à l'Espagne! "M. Negrin annonce l'imminence d'une nouvelle offensive nationaliste. En cas d'écrasement des républicains, qu'advient-il? Les journaux de droite — et plus particulièrement l'"Action française" — affirment qu'une fois victorieux, le général Franco ne tardera pas à se détacher de ses "alliés" totalitaires, surtout si l'Angleterre et la France y mettent du leur. En admettant, même que les nationalistes soient désireux d'échapper à la tutelle italo-germanique (ce qui, malheureusement, n'est pas du tout sûr, car il existe en Espagne une vieille tradition de germanophilie) les puissances totalitaires sont-elles naïves au point de n'avoir pris aucune précaution?"

"Non, soyons sérieux: je n'ai jamais marqué la moindre sympathie idéologique pour Madrid et pour Barcelone. Mais, en me plaçant simplement dans une perspective nationale, je dois dire que — jusqu'à preuve du contraire — nous sommes obligés de considérer qu'une victoire décisive du général Franco comporterait pour la France des conséquences dangereuses. Pour le moment, les revendications ita-

(Suite à la page 8)

Ce que veulent nos ouvriers

(Suite de la page 5)

tater qu'un trop grand nombre d'enfants en bas âge travaillent dans les usines au détriment de leur santé et de leur formation morale et religieuse, et désire ardemment voir le jour où les conditions économiques, revenues à leur état normal, permettent aux chefs de famille de boucler leur budget sans recourir au travail de leurs enfants. La convention fait appel aux bons sentiments de tous ceux qui ont à leur emploi ces enfants: elle demande de leur donner un travail en proportion de leur âge, de les protéger contre les dangers de l'immoralité et de leur faciliter l'instruction."

Ne serait-il pas à souhaiter qu'à Saint-Jérôme, les conditions économiques étant à peu près à leur état normal, cesse totalement ce travail des jeunes, garçons ou filles?

J'aborderai maintenant la question du travail féminin. Posons d'abord un principe général: la femme n'est pas faite pour l'atelier. Dieu lui a donné une tout autre fonction. Gardienne du foyer, mère de famille: voilà son rôle. Et cela est absolument incompatible avec le dur labeur de l'atelier.

Elle offre une physiologie si différente de celle de l'homme. Tissus plus délicats, système nerveux plus impressionnable, force de résistance moindre, tempérament général complexe et enclin à l'anémie: voilà ce que nous dit la médecine qui, elle aussi, interdit totalement l'entrée des femmes à l'usine.

Cependant la femme est à l'atelier, à Saint-Jérôme et dans le monde entier: mères nécessiteuses, veuves sans ressources, jeunes filles avides d'un gagne-pain dès l'âge de seize ans.

"Quand la grande industrie, écrit madame Gérin-Lajoie, tuant l'atelier, prit les rouets et les métiers et les riva à la manufacture, la femme et l'enfant qui avaient faim prirent le chemin de l'usine."

Il nous est bien impossible de ne pas accepter cet état de choses; notre devoir est d'en tirer un bon parti.

Ajoutons encore que certaines industries semblent exiger des mains féminines plus adroites, plus délicates et plus patientes.

En tout cas, l'industrie ne doit pas perdre de vue que la force de la femme est bien inférieure à celle de l'homme. Sa capacité de rendement, d'après des calculs minutieux faits aux Etats-Unis, comparée à celle de l'homme, est dans la proportion de 3 à 5. S'il paie moins cher la main féminine, le patron en obtient un plus faible rendement.

Il ne doit pas oublier non plus que certains travaux ne conviennent pas à la femme, soit en raison de sa faiblesse, soit en raison de la promiscuité qui les accompagne.

Quelle terrifiante responsabilité repose sur les épaules de certains industriels plus attentifs à leur bourse qu'à la santé de leurs employés

(suite à la page 8)

TAIT-FAVREAU LIMITEE L. FAVREAU, O.O.D., Président. LE SPECIALISTE L'Optométriste LORENZO FAVREAU et ses assistants Pierre Crevier, Ba. O. et Lucien Hébert, Ba. O. OPTOMETRISTES-OPTICIENS LICENCIÉS "Bacheliers en Optométrie" Bureau du Centre: 265, rue Ste-Catherine E. Tél. LA. 6703 Bureau du Nord: 6890, rue Saint-Hubert Tél. CA. 9344

TOUJOURS le même bon vieux GIN CANADIEN melchers MAIS! dans un NOUVEAU FLACON PLAT 90c 10 oz. 26 oz. \$2.00 40 oz. \$2.80 MELCHERS DISTILLERIES LIMITED Montréal et Berthierville Distillé et embouteillé au Canada par

1908 RUE PLESSIS MONTEY, GAGNON & MONTEY AMHERST 8600 POMPES FUNEBRES SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE G. M. MONTEY

## Ce que veulent nos ouvriers

(suite de la page 7)

féminins! Que de foyers malheureux ruinés par une femme anémique, entrée jeune à l'atelier et incapable, dès la première maternité, de remplir ses devoirs de mère et d'être la joie de son époux! Il y va de l'intérêt vital de toute une race. Et bien coupables sont les autorités qui ferment les yeux sur une telle exploitation, aussi criminelle que la traite des blanches.

Respect de son travail et de sa santé, ce n'est pas tout ce que demande l'ouvrier chrétien. Il veut le respect de sa conscience.

L'ouvrier a droit à un repos salubre, chaque semaine. Ce jour de repos, c'est le dimanche, si nécessaire à la réfection de ses forces physiques, si consolant pour son âme, si favorable à l'épanouissement de sa vie de famille.

Le travail du dimanche et des jours fériés est interdit par la loi de Dieu. On ne viole pas impunément une telle loi. Certaines grandes industries ont payé chèrement cette injure au Créateur.

L'ouvrier a droit à ce que l'atmosphère morale de l'usine soit irréprochable. "Le Christianisme, dit Léon XIII, prescrit qu'il soit tenu compte des intérêts spirituels de l'ouvrier et du bien de son âme. Aux maîtres il revient de veiller qu'il y soit donné pleine satisfaction, que l'ouvrier ne soit point livré à la séduction et aux sollicitations corruptrices; que rien ne vienne affaiblir en lui l'esprit de famille, ni les habitudes d'économie."

Le grand Pape écrivait dans un temps où la femme n'avait pas encore pénétré dans l'usine. S'il revenait sur terre, que dirait-il de la jeune fille devenue garçonnière au contact des brutalités de sa vie? Que dirait-il de ces patrons ou contremaîtres exploitant la faim ou la faiblesse de l'employée? Je veux bien croire qu'à Saint-Jérôme nous n'en sommes pas aux bassesses de l'esclavage antique, ni aux agonies de la "peste blanche". Dieu nous en préserve!

L'ouvrière a droit, en tout cas, plus que l'ouvrier à la protection morale. Pas de promiscuité dangereuse au travail, aux sorties de l'usine ou ailleurs. Par des contremaîtres sérieux et âgés, des contremaîtresses irréprochables, s'il s'agit d'ateliers féminins, que le patron veille à la bonne tenue morale de sa manufacture, pour l'honneur de la race et la sûreté de sa conscience.

## Attention à l'Espagne

(Suite de la page 7)

liennes nous font sourire (à tort d'ailleurs). Sourions-nous encore si le régime fasciste était définitivement installé sur la frontière des Pyrénées et sur nos lignes de communications impériales?

"Attention à l'Espagne! L'affaire espagnole importe bien davantage à la sécurité immédiate de notre pays que l'affaire tchécoslovaque. Il est encore temps de définir notre politique à l'égard de l'Espagne, mais il n'est que temps."

## La campagne contre Noël en Russie soviétique

Le "Sans-Dieu" du 12 décembre consacre à cette campagne une page entière. Elle est intitulée: "La vérité sur la naissance du Christ" et débute par un "Plan de conférence contre Noël". D'après l'auteur, cette conférence doit réfuter l'authenticité des Évangiles, "car les ecclésiastiques se réfèrent à l'Évangile pour démontrer l'existence du Christ". Or, poursuit le "Sans-Dieu", les Évangiles eux-mêmes se contredisent: "Le fait que notre calendrier date de la naissance du Christ ne prouve nullement que le Christ ait jamais existé... Le camarade Staline a démontré (sic) dans son discours au IIe Congrès des Soviétiques, en 1924, comment la foi en un sauveur céleste naissait parmi les travailleurs sous le joug de l'opposition et de l'exploitation".

C'est ainsi que naquit le christianisme! Et le conférencier doit conclure en expliquant que "la fête de Noël va à l'encontre des intérêts ouvriers". D'autres articles développent les "thèses" de cette conférence et s'efforcent de démontrer le bien-fondé d'arguments "scientifiques". Le Sans-Dieu annonce encore l'organisation, dans tout le pays, de nombreuses manifestations antireligieuses pendant les fêtes de Noël: cortèges, conférences, représentations théâtrales etc, etc. Des cours spéciaux ont été organisés pour préparer des propagandistes et des conférenciers qui dirigeront cette campagne.

## Sympathie des internationaux pour les Rouges

EN TERMES A PEINE VOILÉS, ILS DEMANDENT AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR EN FAVEUR DE L'ESPAGNE ROUGE ET DE LA CHINE

A OTTAWA

En termes à peine voilés, les Unions internationales ont demandé au gouvernement du Canada d'intervenir en faveur de l'Espagne rouge et de la Chine, pour protéger la démocratie et mettre fin aux régimes de terreur des dictatures. Une résolution dans ce sens a été soumise au premier ministre du Canada et à ses collègues par les délégués des unions internationales, à l'occasion de la délégation annuelle de ces unions auprès du cabinet fédéral.

Les unions internationales ont déclaré aux ministres fédéraux qu'à leur dernier congrès une résolution de sympathie avait été adoptée en faveur de l'Espagne et de la Chine. Les délégués des unions internationales ont aussi

mentionné dans leur mémoire qu'une autre résolution avait été adoptée demandant au gouvernement canadien de porter secours "aux pays démocratiques dont l'indépendance et l'intégrité sont menacées". Dans la même résolution les unions internationales parlent de l'urgence de coopérer avec ces pays démocratiques pour détruire le règne de terreur des dictateurs nazi et fasciste.

Tout le monde a compris qu'il s'agissait là d'une expression de sympathie des unions internatio-

nales en faveur de l'Espagne rouge, et d'une demande au gouvernement canadien d'intervenir en faveur des socialistes et communistes d'Espagne.

## La traite des enfants espagnols continue

L'opinion et la presse mondiale qui prétendent aujourd'hui prendre la défense des victimes de toutes les persécutions, continuent systématiquement à ignorer celles des Soviétiques et celles des "républicains" en Espagne. Elles n'ont aucun mot d'indignation contre le rapt illégal d'enfants espagnols par milliers, transportés par les Soviétiques en URSS.

La "Pravda" du 7 décembre 1938 annonce un nouvel arrivage d'enfants (117 en tout). Le plus jeune n'a que 22 mois. Les organisations du Parti communiste s'en sont saisies, ainsi que les représentants de l'Instruction publique, un groupe de pédagogues espagnols en Russie, etc.

## ANTONIO GARNEAU, C.R.

Avocat et procureur

BERTRAND, GARNEAU & PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

HA. 7291

Ce musée est considérablement élargi et "perfectionné". Il est destiné à montrer le rôle "nocif" de toutes les religions. ("Sans-Dieu" novembre 1938).

La "Pravda de Lénigrad" du 22 novembre 1938 revient à la charge pour démontrer l'insuffisance de l'action antireligieuse et la nécessité de son développement. L'article est intitulé: "Pour une propagande antireligieuse quotidienne militante".

## La réouverture du musée central antireligieux à Moscou

Le "Sans-Dieu" annonce la réouverture du nouveau Musée central antireligieux à Moscou.

**ETABLIE 1790!**

**EXCELLENTS**

**la Bière**

**Dow**

**AVEC**

**OLD STOCK**

58F